



CESNI (18) 27 final  
27 avril 2018  
Or. fr fr/de/nl/en

COMITÉ EUROPÉEN POUR L'ÉLABORATION DE  
STANDARDS DANS LE DOMAINE DE LA  
NAVIGATION INTÉRIEURE

## **Recueil de résolutions CESNI Réunion du 10 avril 2018**

Communication du Secrétariat

---

Le Secrétariat a l'honneur de transmettre le recueil des résolutions CESNI de la réunion du 10 avril 2018.

- **Résolutions**

- CESNI 2018-I-1      Modification du programme de travail 2016-2018 du CESNI
- CESNI 2018-I-2      Création du groupe de travail temporaire relatif aux prescriptions techniques des bateaux à passagers (CESNI/PT/Pax)

## **Résolution CESNI 2018-I-1**

### **Modification du programme de travail 2016-2018 du CESNI**

Le Comité Européen pour l'élaboration de Standards dans le domaine de la Navigation Intérieure (CESNI),

vu son Règlement intérieur, en particulier son article 6,

vu les Orientations stratégiques 2016-2018, proposées par DG MOVE et le Secrétariat de la CCNR,

vu la résolution CESNI 2016-II-1 prévoyant la modification du programme de travail si cela s'avérait nécessaire en considération en particulier des cadres réglementaires de l'Union européenne et de la CCNR,

vu les récentes modifications intervenues lors des délibérations sur la Directive (UE) 2017/2397 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure,

modifie la partie II du programme de travail 2016-2018 du CESNI tel qu'indiqué en annexe.

### **Annexe**

## Partie II - Qualifications professionnelles

Une méthode appropriée doit être appliquée pour la fixation des priorités. Le Secrétariat propose d'appliquer pour le premier programme de travail du CESNI la méthode qui a été développée pour l'accord de prestation de service entre la Commission européenne et la CCNR, afin d'assurer ainsi la correspondance entre le calendrier des travaux et le financement. La méthode susmentionnée prévoit les priorités suivantes :

Priorité I Élaboration définitive au cours de la première moitié du mandat de trois ans

Priorité II Élaboration définitive au cours de la deuxième moitié du mandat de trois ans

Priorité III Finalisation de l'évaluation au cours du mandat de trois ans

Priorité IV Début du travail de standardisation au cours du mandat de trois ans

Permanent signifie que la tâche se poursuit de manière continue. Cela signifie que la tâche concernée n'a ni début ni fin.

Référence aux orientations stratégiques (CESNI (15) 6 rev. 1)	Code	Tâche du programme de travail	Prescription	Priorité	Durée	Base/documents de référence
<b>PARTIE A - CONTRIBUTION POUR MIEUX LÉGIFÉRER</b>						
<b>2-A1.1</b> Standards pour les compétences (niveau opérationnel et de gestion)	CESNI-2016-36	<b>Standards pour les compétences (niveau opérationnel et de commandement)</b> <i>Projets de standards, niveau opérationnel (colonnes 1-2)<sup>1</sup></i> <i>Projets de standards, niveau de commandement (colonnes 1-2)</i>	RPN Nouvelle directive UE	I	2016 - 2017	<i>Proposition de directive UE</i>  <i>Tableaux des compétences Platina</i>  <i>Résolutions CCNR 2013-II-14, 2014-II-11, 2014-II-12</i>
<b>2-A1. 2a</b> Standards pour les compétences « conduite au radar »	CESNI-2016-37	<b>Standards pour les compétences pour la conduite au radar – niveau de commandement (module complémentaire aux « standards, niveau de commandement ») (colonnes 1-2)</b>	Nouvelle Directive UE RPN	I	2016 - 2017	<i>Proposition de directive UE</i>
<b>2-A1.2b</b> Standards pour les compétences sur les voies d'eau à caractère maritime	CESNI-2016-38	<b>Standards pour les compétences sur les voies d'eau à caractère maritime – (module complémentaire aux « standards, niveau de commandement ») (colonnes 1-2)</b>	Nouvelle Directive UE RPN	I	2016 - 2017	<i>Proposition de directive UE</i>

<sup>1</sup> Les colonnes 1-2 renvoient au travail effectué dans le cadre de Platina (tableaux de compétences). La colonne 1 liste les compétences requises; la colonne 2 les connaissances et aptitudes requises.

Référence aux orientations stratégiques (CESNI (15) 6 rev. 1)	Code	Tâche du programme de travail	Prescription	Priorité	Durée	Base/documents de référence
<b>2-A1.2c</b> Standards pour les compétences du personnel de sécurité à bord des bateaux à passagers	CESNI-2016-39	<b>Standards pour les compétences du personnel de sécurité à bord des bateaux à passagers</b> <i>Projet de standard pour les compétences des experts en navigation à passagers</i>	<i>Nouvelle Directive UE RPN</i>	I	2016 - 2017	<i>Proposition de directive UE</i>
<b>2-A1.2d</b> Standards facultatifs pour la formation de base en matière de sécurité	CESNI-2016-39a	<b>Standards facultatifs pour la formation de base en matière de sécurité</b> <i>Projet d'une bonne pratique pour les formations de base pour les hommes de pont</i>	<i>Nouvelle Directive UE RPN</i>	IV	2017 - 2018	<i>Proposition de directive UE, Travaux de CIPA<sup>2</sup></i>
<b>2-A1.3</b> Standards pour les compétences liées au GNL	CESNI-2016-40	<b>Standards pour les compétences pour les conducteurs de bateaux utilisant du GNL comme combustible et membres d'équipage intervenant dans la procédure d'avitaillement de bateaux utilisant du GNL comme combustible (colonnes 1-2)</b>	<i>RPN Nouvelle directive UE</i>	I	2016 - 2017	<i>Proposition de directive UE Résolution de la CCNR 2015-I-7 (GNL)</i>
<b>2-A1.4</b> Standard facultatif pour des phrases standardisées en plusieurs langues	CESNI-2016-41	<b>Standard facultatif pour des phrases standardisées en quatre langues</b>	-	IV	2018	<i>Proposition de directive UE Travaux du Comité du règlement de police et EDINNA  RP (15) 50 = RP/G (15) 65 = STF (15) 66 = STF/G (15) 42 STF (13) 40 add. 1 final</i>

<sup>2</sup> Comité International de Prévention des Accidents du Travail de Navigation Intérieure

Référence aux orientations stratégiques (CESNI (15) 6 rev. 1)	Code	Tâche du programme de travail	Prescription	Priorité	Durée	Base/documents de référence
<b>2-A1.5</b> Standards facultatifs pour un système de qualité	CESNI-2016-36a	<b>Standards facultatifs pour l'évaluation et l'assurance de la qualité des programmes de formation</b>		IV	2018	<i>Proposition de directive UE</i>  <i>Tableaux des compétences Platina (colonnes 3 et 4)</i>
<b>2-A2</b> Standards pour des examens pratiques	CESNI-2016-42	<b>Standards pour des examens pratiques</b> <i>Projet de standard pour l'examen pratique pour le conducteur</i> <i>Projet de standard pour l'examen pratique de conduite au radar</i> <i>Projet de standards pour l'examen pratique pour l'expert en GNL</i> <i>Projet de standards pour l'examen pratique pour l'expert en navigation avec passagers</i>	<i>RPN</i> <i>Nouvelle Directive UE</i>	II	2017 - 2018	<i>Proposition de directive UE</i>
<b>2-A3</b> Standards pour l'aptitude médicale	CESNI-2016-43	<b>Standards pour l'aptitude médicale</b> <i>Projet de standard pour les critères matériels pour établir l'aptitude physique et psychique des membres d'équipage</i>	<i>RPN</i> <i>Nouvelle Directive UE</i>	I	2016 - 2017	<i>Proposition de directive UE</i> <i>MQ/G 15 (18) rev.2</i> <i>STF (13) 40 add. 1 final</i>

Référence aux orientations stratégiques (CESNI (15) 6 rev. 1)	Code	Tâche du programme de travail	Prescription	Priorité	Durée	Base/documents de référence
<b>2-A4</b> Standards pour les modèles de documents des équipages	CESNI-2016-44	<b>Standards pour les modèles de documents liés à l'octroi de qualifications</b> <i>Projet de modèle des différents « certificats de qualification » et « autorisations »</i> <i>Projet de modèle de « livret de service »</i> <i>Projet de modèle de « livre de bord »</i> <i>Projet de modèle pour le certificat d'examen pratique</i>	RPN Nouvelle Directive UE	II	2017 - 2018	<i>Proposition de directive UE</i> <i>RPN; Directive 1996/50 ;</i> <i>Recommandations du Danube</i>
<b>PARTIE B - INNOVATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES</b>						
<b>2-B1 Standards pour les simulateurs en navigation intérieure</b>						
<b>2-B1.1a</b> Standards pour un simulateur en navigation intérieure	CESNI-2016-45	<b>Standard pour un simulateur en navigation intérieure</b> <i>Projet de standard définissant les exigences techniques minimales d'un VHINS*, ainsi que ses fonctionnalités, utilisé comme outil d'examen pour la conduite</i>	RPN Nouvelle Directive UE	II	2016 - 2018	<i>Proposition de Directive UE</i> <i>Livrables du projet Platina II</i> <i>STF (15) 10 rev.1 corr</i> <i>= STF/G (14) 89 rev.2 corr</i> <i>= MQ/G (14) 46 rev.2 corr</i> <i>(programme du test)</i>  <i>STF (12) 21 rev. 4 =</i> <i>STF/G (12) 19 rev. 5</i> <i>=MQ/G (13) 16</i> <i>(Fonctionnalités)</i>

\*  
VHINS = Vessel handling inland navigation simulator = simulateur de conduite en navigation intérieure

Référence aux orientations stratégiques (CESNI (15) 6 rev. 1)	Code	Tâche du programme de travail	Prescription	Priorité	Durée	Base/documents de référence
<b>2-B1.1b</b> Standard pour un simulateur radar	CESNI-2016-45a	<b>Standard pour un simulateur radar</b> <i>Projet de standard définissant les exigences techniques d'un simulateur radar, utilisé comme outil d'examen pour la conduite au radar</i>	RPN Nouvelle Directive UE	II	2017 - 2018	Proposition de Directive UE, RPN
<b>2-B1.2a</b> Standard pour l'agrément d'un VHINS*	CESNI-2016-46	<b>Standard pour l'agrément d'un VHINS*</b> <i>Projet de standard pour l'agrément d'un VHINS utilisé comme outil pour les examens pratiques</i>	Nouvelle Directive UE RPN	III	2017 - 2018	Proposition de Directive UE
<b>2-B1.2b</b> Standard pour l'agrément d'un simulateur radar	CESNI-2016-46a	<b>Standard pour l'agrément d'un simulateur radar</b> <i>Projet de standard pour l'agrément d'un simulateur radar utilisé comme outil pour les examens pratiques</i>	Nouvelle Directive UE	III	2017 - 2018	RPN, Proposition de Directive UE
<b>PARTIE C – ENVIRONNEMENT</b>						
<b>2-C1</b> Standards facultatifs pour une navigation écologique et efficace	CESNI-2016-49	<b>Standards facultatifs pour une navigation écologique et efficace</b>	RPN	IV	2018	Proposition de Directive UE STF (13) 40 add. 1 final
<b>PARTIE D – MISE EN ŒUVRE</b>						
<b>2-D1</b> Coopération avec et appui à la CCNR / Commission pour la mise en œuvre des bases juridiques concernées	CESNI 2016-50	<b>Coopération avec et appui à la CCNR / Commission pour la mise en œuvre des bases juridiques concernées</b>	-	Permanent	2016 - 2018	
<b>2-D2</b> Suivi de travaux de recherche pertinents (nationaux)	CESNI 2016-51	<b>Suivi de travaux de recherche pertinents (nationaux)</b>	-	Permanent	2016 - 2018	

## **Résolution CESNI 2018-I-2**

### **Création du groupe de travail temporaire relatif aux prescriptions techniques des bateaux à passagers (CESNI/PT/Pax)**

Le Comité Européen pour l'élaboration de Standards dans le domaine de la Navigation Intérieure (CESNI),

vu l'article 8 de son Règlement intérieur,

vu ses Règles internes relatives aux groupes de travail,

établit, à la demande du groupe de travail permanent relatif aux prescriptions techniques des bateaux de navigation intérieure (CESNI/PT), le groupe de travail temporaire relatif aux prescriptions techniques des bateaux à passagers (CESNI/PT/Pax).

La mission de ce groupe de travail temporaire est précisée en annexe.

La présente résolution entre en vigueur immédiatement.

#### **Annexe**

### **Mission du Groupe de travail temporaire relatif aux prescriptions techniques des bateaux à passagers (CESNI/PT/Pax)**

#### **1. Mission**

Le Groupe de travail CESNI/PT a constaté que la mise en œuvre de certaines dispositions du Chapitre 19 de l'ES-TRIN pose des difficultés pour les Commissions de visite ainsi que pour les professionnels chargés de son application. Il prend acte de sa responsabilité pour améliorer la rédaction ou l'interprétation des prescriptions techniques concernées de ce chapitre.

Dans le cadre du programme de travail (tâche CESNI-2016-2), le groupe de travail temporaire relatif aux prescriptions techniques des bateaux à passagers (CESNI/PT/Pax) a pour missions principales:

- examiner les problèmes rencontrés dans la pratique lors de l'application de certaines dispositions du chapitre 19 de l'ES-TRIN, principalement sur la base des documents CESNI/PT (16) 55 rev. 1 et CESNI/PT (17) 15 corr. ;
- dresser des conclusions sur les solutions à ces problèmes ;
- le cas échéant, proposer des modifications concrètes de prescriptions isolées ou d'instructions de services ainsi que des ajouts dans la banque de données des interprétations.

Les travaux ne visent pas à formuler de nouvelles exigences substantielles, mais n'exclut pas que certaines prescriptions puissent être modifiées, réorganisées ou clarifiées. Dans ce cadre, le groupe de travail temporaire doit également préparer une étude d'impact notamment en ce qui concerne les coûts financiers, administratifs et sociaux.

Le groupe de travail temporaire CESNI/PT/Pax effectue sa mission sous la supervision du groupe de travail permanent CESNI/PT.



## **2. Composition**

Le groupe de travail temporaire CESNI/PT/Pax est composé comme suit :

MM. STRANGL-BRACHNIK et BIRKLHUBER (Autriche)  
M. DELAERE (Belgique)  
MM. VERMEULEN et VAN HEES (Pays-Bas)  
MM. PATETTA et GORGES (France)  
MM. KLICHE et WERNICKE (Allemagne)  
MM. BUCHMÜLLER et STRAUBHAAR (Suisse)  
M. RELJIĆ (Croatie)  
MM. MASILGE et KOVACEVIC (Sea Europe)  
Mme VAN HELVOIRT (UENF)  
M. TELESCA (CEMT)  
MM. JOORMANN, JACOBS et DI FRANCESCO (GERC)

## **3. Planification des travaux**

Le groupe de travail temporaire CESNI/PT/Pax commence l'examen de la liste des problèmes rencontrés sur une période de quatre mois à compter de septembre 2018. Cette période est prolongée de deux ans, si la tâche est maintenue au programme de travail 2019-2021.

## **4. Nombre et fréquence des réunions**

Deux réunions d'une durée de deux jours au maximum sont prévues en 2018. Si la tâche est maintenue au programme de travail 2019-2021, un total de six réunions d'une durée de deux jours au maximum sur une période de trois ans (2018-2020) sont prévues permettant au groupe de travail temporaire de mener à bien sa mission.

Le groupe de travail temporaire CESNI/PT/Pax arrête lors de sa première réunion après l'entrée en application de cette résolution, et puis au début de chaque année, un calendrier des réunions prévues.

Le nombre et la fréquence des réunions ne peuvent être augmentés par le groupe de travail temporaire.

## **5. Rapports du président du groupe de travail temporaire**

Conformément à l'article 3, paragraphe 4 des Règles internes du CESNI relatives aux groupes de travail, le président du groupe de travail temporaire fait rapport régulièrement des travaux au groupe de travail permanent CESNI/PT.

## **6. Appui par le Secrétariat**

M. Benjamin Boyer, en sa qualité d'Administrateur chargé des prescriptions techniques des bateaux de navigation intérieure, appuie les travaux du groupe de travail temporaire CESNI/PT/Pax :

- convocation des réunions et relevés de conclusions des réunions ;
- soutien pour la préparation des propositions à soumettre au groupe de travail permanent CESNI/PT et des documents de synthèse.

## **7. Langue de travail**

Le groupe de travail temporaire CESNI/PT/Pax effectue ses travaux en langue anglaise conformément à l'article 2, paragraphe 2, lettre e) des règles internes relatives aux groupes de travail. Les documents de base seront mis à disposition dans les quatre langues de travail. La tenue de réunions données dans les quatre langues peut être demandée si nécessaire, et elle sera acceptée par le président du Comité en tenant compte du cadre financier.

\*\*\*